

COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

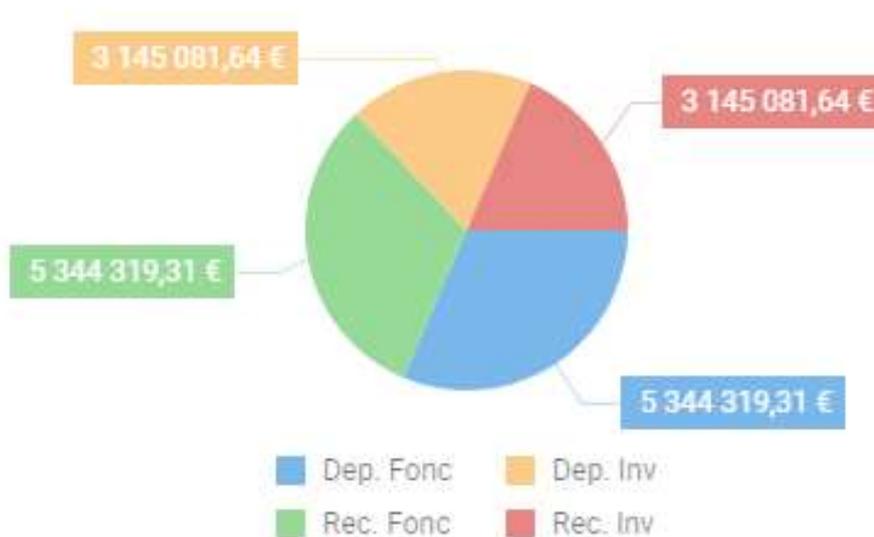
Le budget 2024 a été voté le 03 Avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat et d'autres financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

PREVISIONS DE L'EXERCICE



I. La section de fonctionnement

➤ Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 5 344 319.31 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 46.34 % des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

➤ Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 340 510.62 €	Excédent brut reporté	1 000 000.00 €
Dépenses de personnel	2 476 804.58 €	Recettes des services	252 738.00 €
Autres dépenses de gestion courante	477 778.00 €	Impôts et taxes	2 267 520.00 €
Dépenses financières	75 000.00 €	Dotations et participations	1 616 783.00 €
Dépenses exceptionnelles	200.00 €	Autres recettes de gestion courante	139 051.00 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	4 370 293.20 €	Autres recettes	65 811.31 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	29 425.77 €	Total recettes réelles	5 341 903.31 €
Virement à la section d'investissement	944 600.34 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 416.00 €
Total général	5 344 319.31 €	Total général	5 344 319.31 €

➤ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 : le taux communal n'a pas augmenté depuis de très nombreuses années.

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.79 %

Préfecture de ROUEN
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
076-217601012-DE_026_2024-DE

... bâties : 50.13 %
... secondaires) : 20.71 %

- **Concernant les entreprises**

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14.89 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 573 476.00 €.

- **Les dotations de l'Etat**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 787 647 € soit une hausse de 44 259 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

- **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la construction du Centre Technique Municipal...).

- **Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	318 183.27 €	Virement de la section de fonctionnement	944 600.34 €
Remboursement d'emprunts	895 000.00 €	FCTVA	200 000.00 €
Constructions	1 252 249.83 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	147 018.16 €
Travaux de voirie	123 530.61 €	Cessions d'immobilisations	100 000.00 €
Autres travaux	246 746.02 €	Taxe aménagement	10 000.00 €
Autres dépenses	254 254.66 €	Subventions	1 142 150.62 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	55 117.25 €	Emprunt	500 000.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	101 312.52 €
Total général	3 145 081.64 €	Total général	3 145 081.64 €

- **Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :**

- Construction du Centre Technique Municipal : 1 212 502.10 €
- Camp Comtois - Renouvellement Urbain : 123 530, 61 €
- Etudes techniques Friches - Solde des études : 254 254, 66 €
- Solde des travaux de rénovation énergétique (Fléchelle, Mairie, Groupement scolaire) 53 559, 21€
- Travaux de sécurité incendie (installation de poteaux incendies ou réserves pompiers)
- Travaux de rénovation des voiries
- Achats de matériels informatiques et équipements électroportatifs services techniques

Préfecture de ROUEN

Date de réception de l'AR: 04/04/2024

076-217601012-DE_026_2024-DE

de la commune

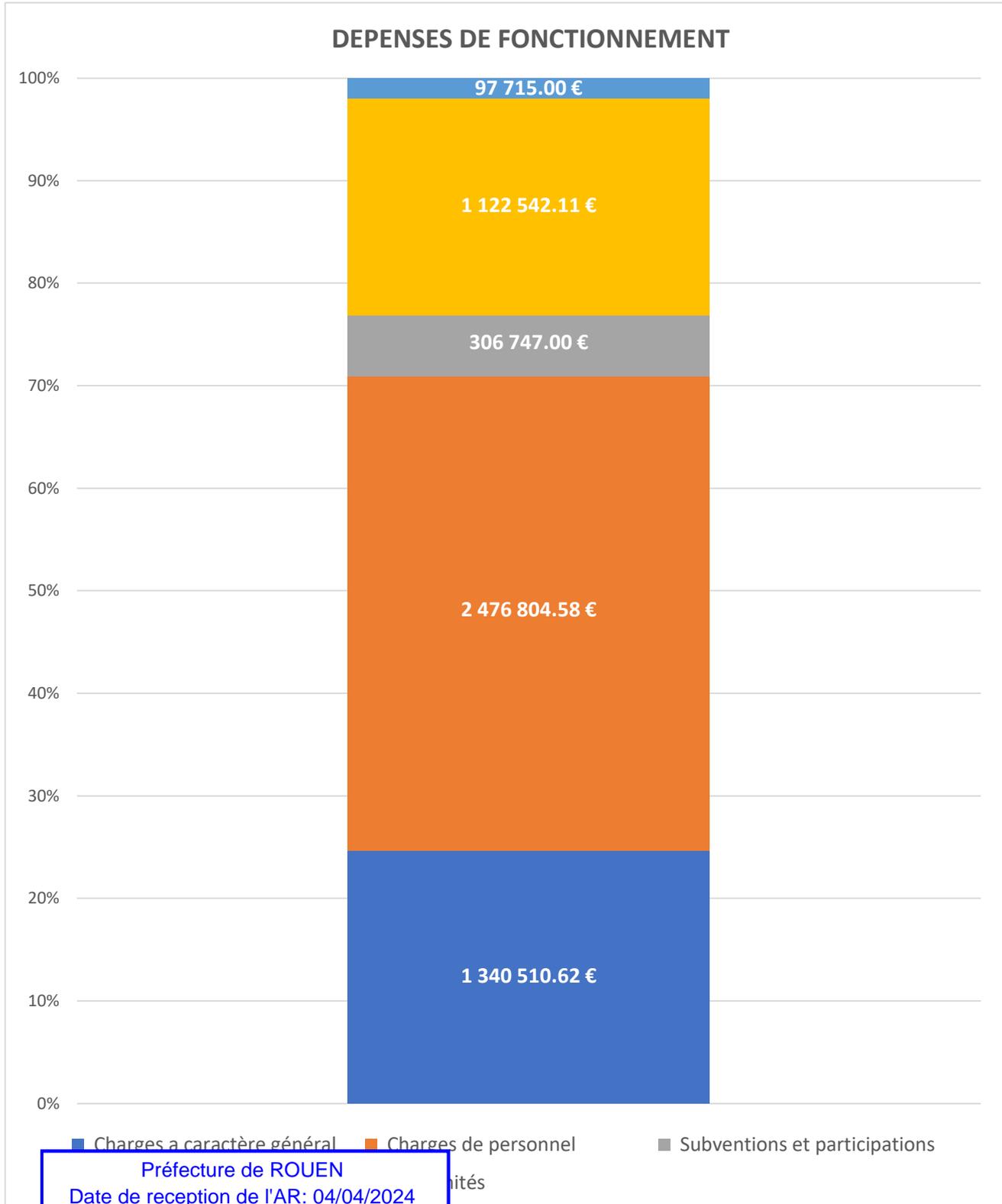
➤ **Les subventions d'investissements prévues** : 1 142 150,62€

- de l'Etat : 779 365.62 €
- de la Région : -
- du Département : 312 916.66 €
- Autres : 49 868.34 €

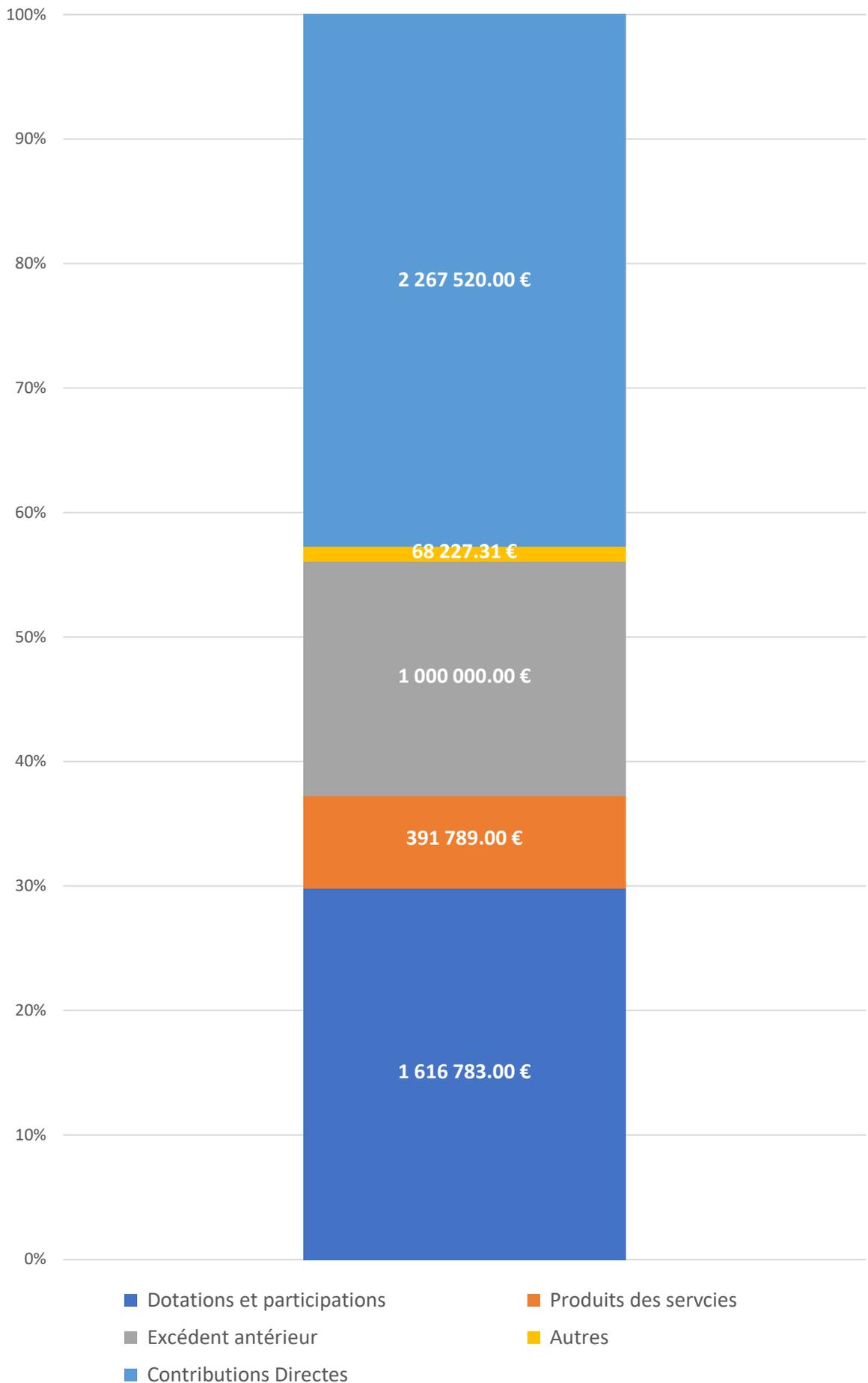
III. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

➤ **Recettes et dépenses** :

- **Recettes et dépenses de fonctionnement** :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Préfecture de ROUEN

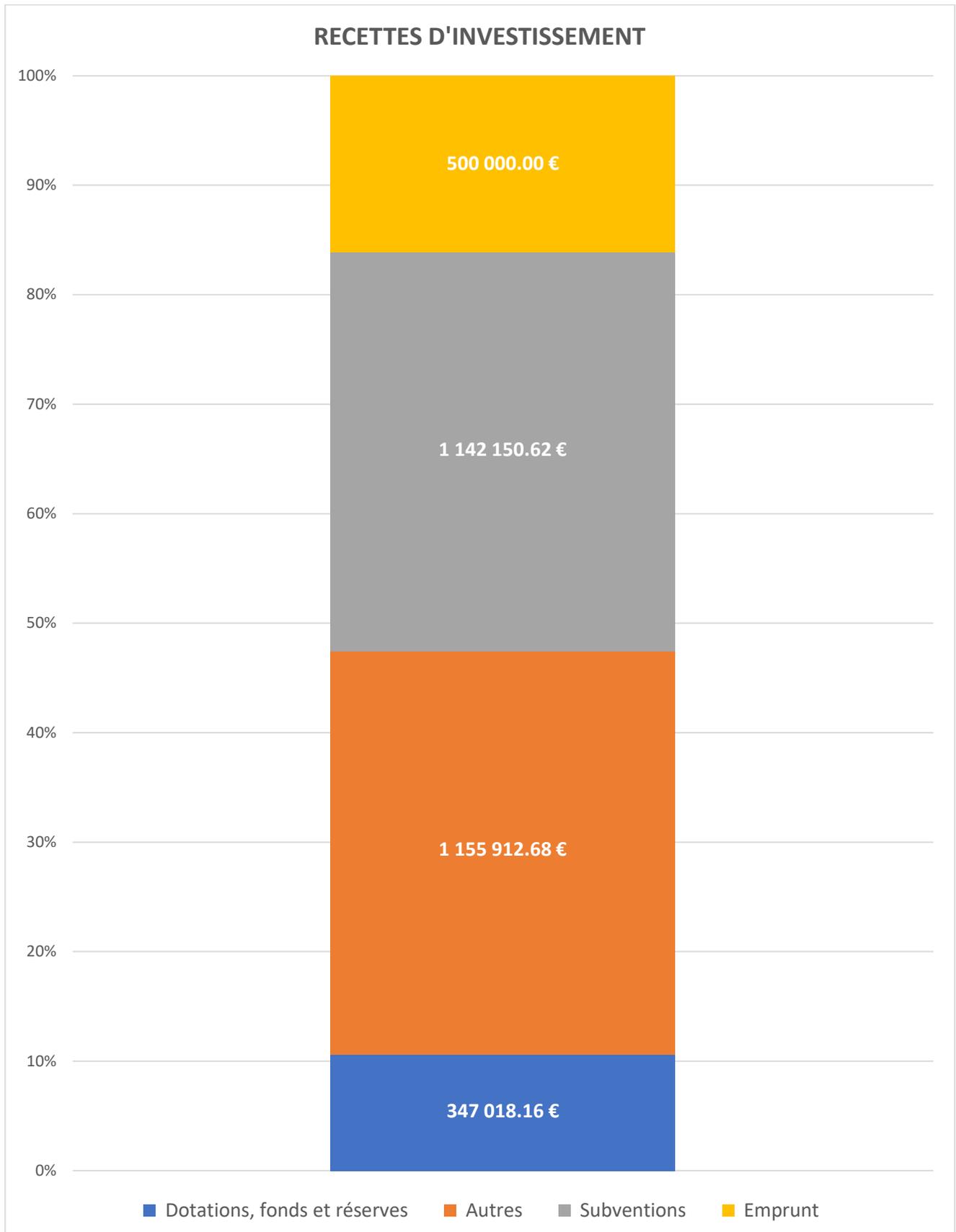
Date de reception de l'AR: 04/04/2024

076-217601012-DE_026_2024-DE

○ **Recettes et dépenses d'investissement :**

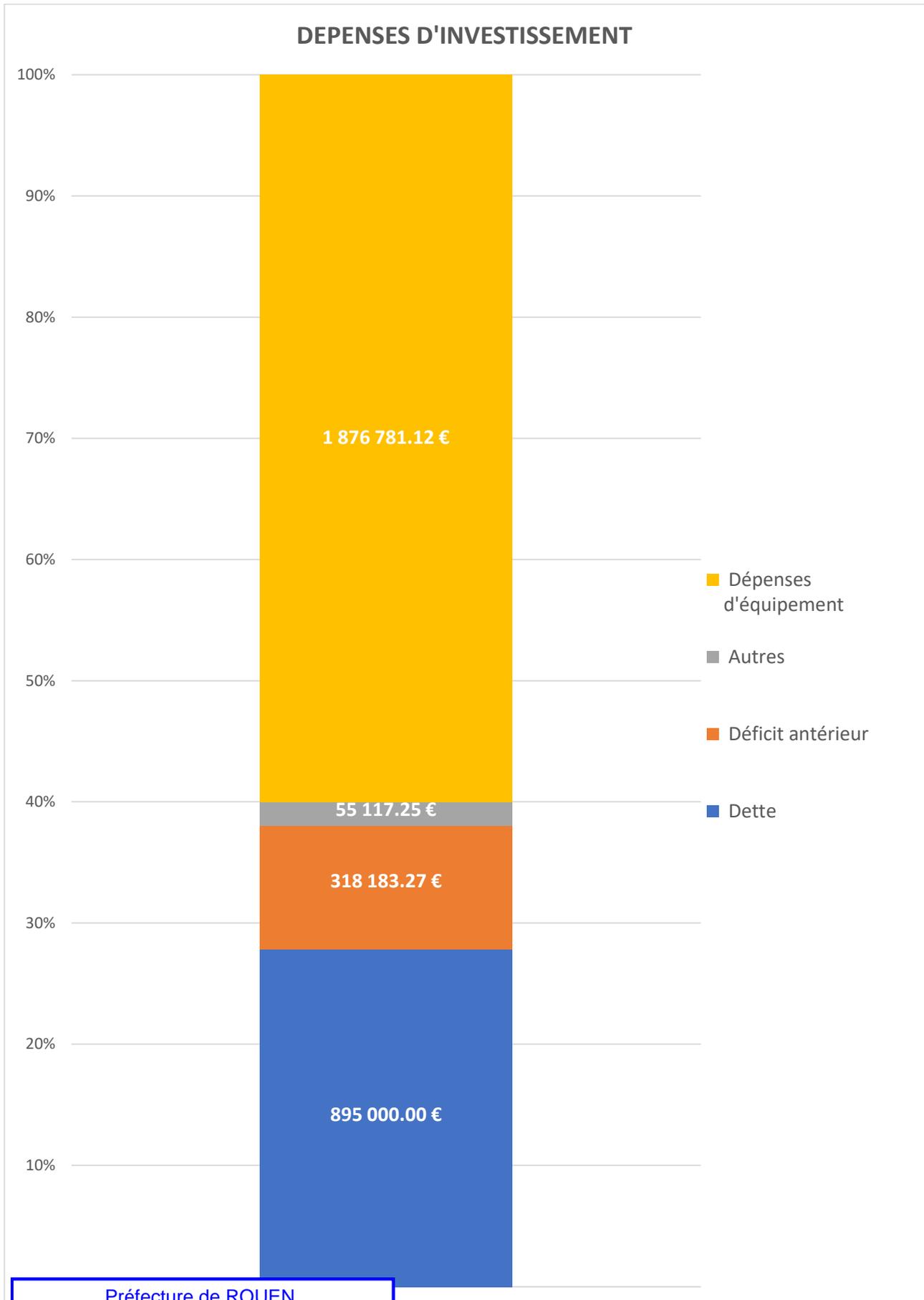
▪ **Recettes :**

- Crédits reportés 2023 : 785 806.87 €
- Nouveaux crédits : 2 314 727.04 €
- **TOTAL : 3 145 081.46 €**



▪ **Dépenses :**

- Crédits reportés 2023 : 413 033.80 €
- Nouveaux crédits : 2 732 047.66 €
- **TOTAL : 3 145 081.46 €**



➤ **Principaux ratios**

Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1372.65
Recettes réelles de fonctionnement / population	1635.70
Dépenses d'équipement brut / population	488.56
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.74

➤ **Etat de la dette**

